

**aux frontières
de la médecine**

**TOUS LES MOYENS
DE VOUS GUERIR**

par **JEAN PALAISEUL**

• UN REMEDE
ET BON MAR
DEVRAIT AVOIR
DANS TOUS LES

LA MERVEILLEUSE "TOILE"

La France est le pays de la liberté.

C'est ce que proclamaient fièrement les pancartes que des milliers de prisonniers ont vues comme moi, il y a juste vingt ans, au retour de notre captivité en Allemagne. « Ici commence la terre de la liberté », lisions-nous, émus jusqu'aux larmes.

C'est ce qu'affirme encore notre devise nationale inscrite au fronton de nos monuments publics.

Il est donc permis de croire que rien n'a changé et c'est pourquoi les fabricants de la « Toile Souveraine » précisent à toute personne s'intéressant à leur produit : « Pour ne pas enfreindre la loi (réservant aux seuls pharmaciens la vente des produits médicamenteux), nos envois sont destinés à des usages non thérapeutiques, votre liberté de les employer à votre guise restant entière »...

Car la « Toile Souveraine », remède merveilleux et quasi universel dont d'innombrables usagers apprécient l'efficacité depuis plus d'un demi-siècle, rend aussi de grands services en horticulture; mais — du

fait que nous sommes libres ! — rien n'empêche de l'utiliser comme bon nous semble.

Après tout, un commerçant n'a pas à connaître l'usage que l'on fera de la marchandise qu'il nous vend et s'il nous plaît d'acheter des pommes de terre pour les râper crues et en faire des cataplasmes contre l'emflure des paupières ou les engelures au lieu de les transformer en frites ou si nous préférons utiliser des tomates comme projectiles destinés aux « méchants » du catch ou aux médiocres de la chanson plutôt que de les assaisonner en salade, on ne peut tout de même pas accuser le marchand de faire de la médecine ou d'empiéter sur les privilèges des armuriers ! On ne peut davantage reprocher quoi que ce soit aux dispensateurs de la « Toile Souveraine ».

D'ailleurs, les usagers ont toujours la possibilité d'imiter ce président de tribunal dont la profession n'a pas étouffé le sens de l'humour et qui a envoyé la lettre suivante pour demander de la « Toile Souveraine » : « Puisque votre produit est en réalité à usage horticole, je m'empresse de vous en commander pour soi-

igner deux branches malades de mon arbre généalogique,

après l'avoir essayé sur ma pomme... »

UNE MAIN QUI REVIENT DE LOIN

Si tous les correspondants n'adoptent pas une forme aussi spirituelle pour donner leur opinion, tous font état de la même expérience : ils ont essayé, souvent sans trop y croire, la fameuse toile et, devant les résultats obtenus, ils en redemandent, renouvelant automatiquement leur provision dès que celle-ci est épuisée, à tel point que la plupart d'entre eux ont de véritables dossiers où s'inscrivent leurs différents ennuis de santé en même temps que les extraordinaires vertus thérapeutiques de ce produit « à usage horticole »...

Prenons, par exemple, le cas de M. R... Sa première lettre est de septembre 1960. A Constantine, où il est rotativiste dans un journal, il a lu mon premier article sur la « Toile Souveraine » et veut en faire l'essai pour une « très grave affection rénale » dont il souffre depuis plusieurs années. Deux mois plus tard, il en commande de nouveau en disant toute sa satisfaction :

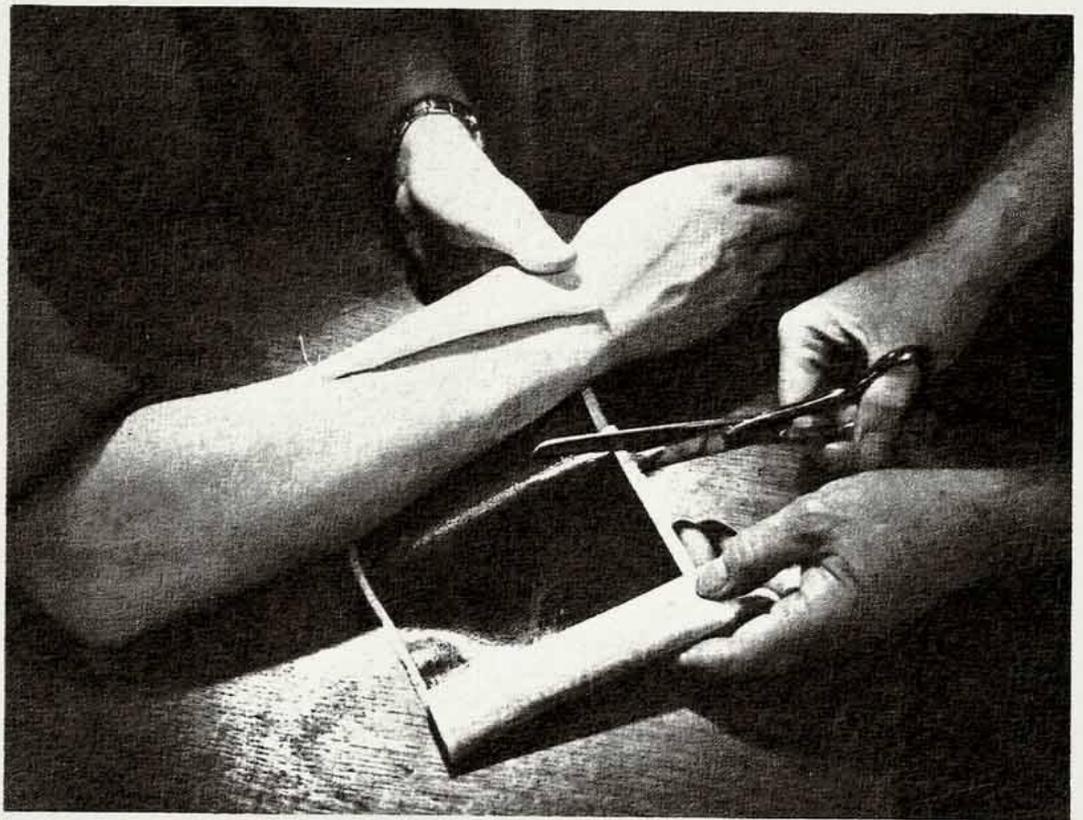
alors que les divers traitements ordonnés par plusieurs médecins n'avaient pu lui apporter le moindre soulagement, il a enregistré une nette amélioration depuis qu'il porte une ceinture de « Toile Souveraine ». Au début de 1961, il demande un nouvel envoi en annonçant sa guérison : « Tout va très bien », écrit-il, et je ne fais plus de régime »...

En décembre 1962, il fait part d'un accident dont il a été victime et réclame d'urgence un stock de toile. Ses lettres suivantes qui s'échelonnent sur trois mois, signalent les réactions constatées et sont résumées par sa lettre du 25 février 1965 que je citerai intégralement :

« Je viens aujourd'hui vous remercier de la guérison complète de la main dont trois doigts avaient été sectionnés à la première phalange et que le chirurgien avait déjà condamnée.

» Le 25 septembre 1962, à

UN SIMPLE
DOIGT QUI
PREND SA PLACE
DANS LES
FOYERS :



« SOUVERAINE »

deux heures du matin, pendant mon travail, ma main gauche fut prise accidentellement entre deux cylindres d'une rotative et l'extrémité de mes doigts n'était plus que chair et os broyés.

» Considéré comme accidenté du travail, je fus obligé de me faire soigner par un chirurgien que me désigna l'assurance. Mais, après deux mois de soins, et à la suite de greffes qu'on me fit, l'infection se déclara; la main et l'avant-bras étaient une masse difforme violacée et gorgée de pus.

» Devant une telle catastrophe, le chirurgien fut formel : il fallait couper entièrement les doigts tout de suite, et comme « c'était vilain », selon son propre terme, peut-être aussi la main !

» Une pareille perspective me fit peur et je quittai la clinique. Arrivé chez moi, j'entrepris immédiatement les soins avec de la « Toile Souveraine » que j'avais en réserve, et j'entrai sans tarder en contact avec vous.

» Le résultat ne se fit pas attendre, et quinze jours plus tard, je considérai ma main sauvée ! La guérison fut assez

longue évidemment vu l'ampleur des dégâts, mais la Toile et la Pommade Souveraines ont eu raison de cette infection qui me menait directement à l'amputation.

» Grâce à la T.S. et à vos conseils si précieux, je peux reprendre mon travail de nuit au journal où j'occupe l'emploi de stéréotypiste-rotativiste.

» On ne saurait trop louer les bienfaits de la « Toile Souveraine » qui devrait être universellement connue, car je suis sûr qu'à ce moment-là de nombreux malades guériraient certainement du mal dont ils souffrent, et d'autres ne courraient pas le risque de laisser leurs bras ou leurs jambes sous le couteau du chirurgien. Pour ma part, je me réjouis d'avoir connu la « Toile Souveraine » tout à fait par hasard il y a deux ans en lisant une revue et j'en suis bien heureux. En vous remerciant encore vivement, je vous prie, etc... »

Rapatrié d'Algérie et installé dans le Midi, M. R... est toujours fidèle à la toile ainsi que le prouve son dossier et une de ses dernières lettres qui déclare :

« C'est toujours avec une très grande satisfaction que nous utilisons la T.S. Nous l'employons régulièrement pour le foie et les reins (une ceinture renouvelée tous les quinze jours) et d'une façon générale pour tout ce qui ne va pas, soit externe ou interne, et

chaque fois les résultats sont spectaculaires.

» Vraiment, la « Toile souveraine » devrait trouver place dans tous les foyers. Bravo la T.S. et merci. Je vous demande de m'en faire un envoi dès que possible, je n'ai plus qu'un rouleau en réserve... »

« J'AI CHOISI L'ILLEGALITE... »

C'est parce que j'avais eu sous les yeux des dizaines de témoignages aussi enthousiastes qu'un jour du printemps 1960 je débarquai à Blevaincourt, petit village des Vosges, pour y rencontrer M. Henri Husson qui était alors le seul et unique fabricant de ce remède aussi mystérieux que prodigieux.

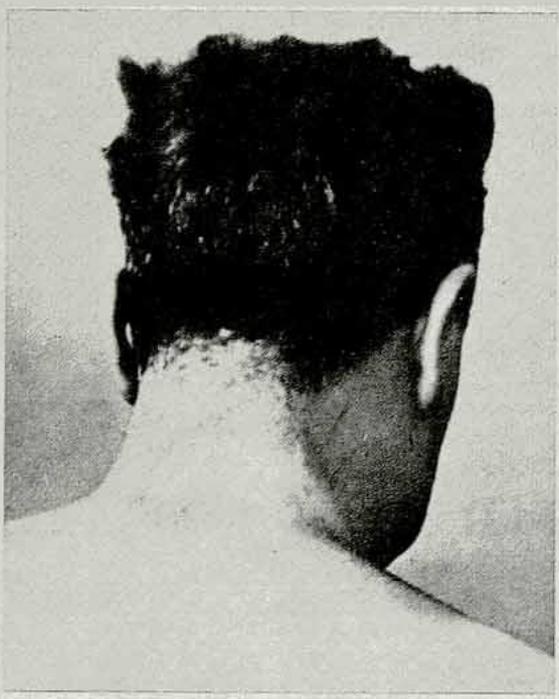
Je dis « était », car M. Husson, qui allait allégrement vers ses 75 ans, est mort en décembre 1961 et, depuis son décès, ce sont neuf de ses enfants et petits-enfants qui ont formé une société anonyme et continuent, comme par le passé, la fabrication de la « Toile Souveraine » et de ses dérivés. Ils poursuivent ainsi la longue tradition de solidarité humaine et de désintéressement à laquelle leur père et

grand-père n'avait pas hésité à sacrifier sa tranquillité.

M. Husson, en effet, se trouvait dans une situation assez paradoxale qu'il m'avait exposée, avec la bonhomie et la gentillesse qui le caractérisaient, dès le début de notre long entretien.

— Certains ont du mal à comprendre, me confiait-il en souriant, pourquoi un homme comme moi, respectueux de la légalité et qui doit la faire respecter en tant que maire de sa commune, a pu, à deux reprises, être traduit devant les tribunaux et condamné les deux fois.

» C'est pourtant bien simple. A la suite de circonstances que je vous conterai tout à l'heure, j'ai été obligé de choisir entre l'observation de



Ces deux photographies, prises avant et après l'application de la "TOILE SOUVERAINE" montrent bien l'action résolutive et cicatrisante de celle-ci.

la loi et la volonté de secourir mon prochain. J'ai fait ce que n'importe quel brave homme aurait fait à ma place : j'ai choisi l'illégalité...

» Mon métier, ce n'est pas de faire de l'exercice illégal de la pharmacie, c'est de fabriquer des duplicateurs. C'est pourquoi vous m'avez trouvé en bleu de travail, occupé à manipuler des morceaux de bois dans mon atelier. Je me passerais fort bien, croyez-le, d'avoir des procès et de veiller tard chaque nuit, après ma journée de travail devant mes machines, pour parvenir à satisfaire toutes les demandes de « Toile Souveraine » qui m'arrivent.

» Si j'avais pu me mettre d'accord avec un pharmacien ou un laboratoire pour qu'il prépare et vende la toile à ma place, j'aurais poussé un soupir de soulagement. Hélas ! les nombreux pourparlers que j'ai entamés à ce sujet ont toujours échoué pour des questions d'intérêt : mes différents interlocuteurs voulaient tous vendre la toile trop cher, quatre ou cinq fois son prix actuel ! Or, cela, je m'y refuse absolument. Je ne veux pas réaliser de bénéfices sur la souffrance des gens ; j'espère seulement les soulager ou les guérir en leur procurant un procédé qui a fait ses preuves et qui est facile à employer.

» Les pharmaciens prétendent que sa fabrication est dangereuse et qu'il leur faudra faire des installations coûteuses afin de supprimer les risques dus aux vapeurs toxiques, ce qui, forcément, devra

se répercuter sur le prix de vente. Tout cela, ce sont de faux prétextes : au début, je faisais chauffer ma préparation sur un petit réchaud à gaz, et je ne m'en porte pas plus mal... Depuis, j'ai amélioré mon matériel, mais nous ne perdons tout de même pas d'argent malgré les prix que nous pratiquons (1). Alors, que les pharmaciens me laissent tranquille avec leurs histoires de prix de revient ! La seule chose qui compte à mes yeux, c'est que les plus humbles puissent se soigner sans être arrêtés par une question de porte-monnaie...

» Bien sûr, je suis pleinement d'accord avec l'avocat de l'Ordre des pharmaciens qui a déclaré dans sa plaidoirie : « M. Husson est à la fois un bon Français et le maire de sa commune. Il devrait donc donner l'exemple, et en tout cas ne devrait pas être dans l'illégalité ». Mais comment faire autrement ? D'ailleurs, les magistrats ne m'ont jamais accablé, au contraire ; c'est ainsi qu'à mon dernier procès le substitut a dit : « Il ne s'agit pas ici de porter atteinte à un homme estimé et estimable. Mais les faits sont établis et reconnus. Comme personne n'a effectivement fait à M. Husson le moindre reproche quant aux vertus de son remède, je ne demande au tribunal qu'une peine de principe... », ce qui m'a valu néanmoins une amende de 200 F et 100 F de dommages-intérêts... Tout cela à cause de l'oncle et de la promesse que je lui ai faite à son lit de mort ! »

LE "CIMETIERE DES PLATRES"

» L'oncle, c'était un modeste curé de campagne dont une plaque, apposée sur les murs du presbytère d'un petit village vosgien, perpétue la mémoire. « Ici, y lit-on, vécut l'abbé E. Bertrand, curé de Certilleux durant cinquante-trois ans. Les nombreux malades qu'il a guéris, les malheureux qu'il a soulagés gardent fidèlement devant Dieu le souvenir de ses bienfaits ».

Ce texte est reproduit sur la carte, éditée par ses anciens malades, que m'a donnée M. Husson. Au verso figurent ces lignes :

« Souvenez-vous devant Dieu de Monsieur l'abbé Eugène Bertrand, curé de Certilleux depuis 1893, pieusement décédé à Blevaincourt le 28 décembre 1946 dans la quatre-vingt-sixième année de son âge et la soixantième de son sacerdoce. Sa vie fut toute simple, c'est pour cela qu'elle fut grande ! A l'exemple du Maître, il est passé en faisant le bien, soignant âme et corps, guérissant toute maladie et toute infirmité. Que tous ceux

auxquels son discret dévouement, sa franche simplicité ont pu faire quelque bien demandent à Dieu de lui accorder la récompense qu'il réserve à ses humbles serviteurs ».

Cet émouvant éloge peut s'appliquer aujourd'hui à M. Henri Husson qui, selon une formule qui revient souvent sous la plume de ceux qui écrivent à ses successeurs, « a gagné son Paradis sur terre » en poursuivant l'œuvre de l'abbé, dans le même esprit que lui, pendant une quinzaine d'années. Cette véritable mission, le bon maire de Blevaincourt avait été amené à l'assumer par un enchaînement de faits qu'il m'a exposés ainsi :

— L'histoire qui est à l'origine de mes ennuis — judiciaires et professionnels — commence à la fin du siècle dernier. M. Bertrand, le père de l'abbé, utilisait pour soigner ses douleurs une prépa-

(1) Actuellement, le mètre de toile en 14 cm de large est vendu F 2,50 seulement, franco de tous frais...

LE CAPORAL

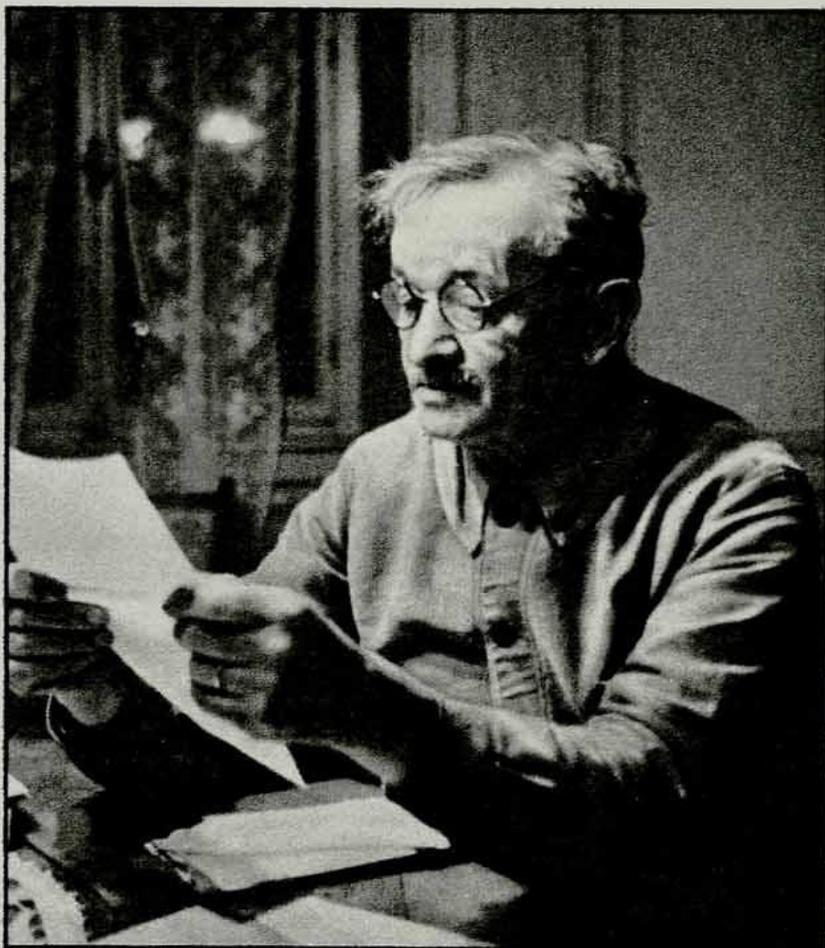
à la santé délicate

A près de soixante-quinze ans, M. Henri Husson, le maire de Blevaincourt qui fut jusqu'à sa mort le grand dispensateur de la « Toile Souveraine », en paraissait tout au plus soixante-cinq. « Et pourtant, remarquait-il, je n'aurais pas dû faire de vieux os... »

C'est ce que son défenseur a souligné au cours de son dernier procès en rappelant qu'en 1915, à Verdun, son client avait fait l'objet d'une citation dans laquelle ses supérieurs disaient de lui qu'il était extrêmement brave bien que de santé délicate...

— Ainsi, a poursuivi l'avocat, ce caporal dont la santé était délicate en 1915, a maintenant soixante-douze ans et se porte parfaitement. Il a eu une jambe gelée pendant la guerre : c'est son propre remède qui l'a guérie et il y a longtemps qu'il n'en souffre plus !

Si l'on fait un rapprochement avec le fait que l'oncle de M. Husson, l'abbé Bertrand qui est le créateur de ce remède, est mort à quatre-vingt-six ans, on peut se demander si la « Toile Souveraine » ne serait pas un brevet de longévité...



ration appelée « onguent de Nuremberg ». Ce n'était pas un remède secret puisqu'il figurait au Codex, mais il était à peu près tombé dans l'oubli.

» Avant de disparaître, M. Bertrand le recommanda à son fils, curé de Certilleux. Celui-ci, ne réussissant pas à s'en procurer, entreprit de le confectionner lui-même; toutefois, comme il estimait qu'il était d'un emploi incommode, il eut l'idée d'y incorporer de la résine et de l'étaler sur de la toile. Il obtint ainsi une sorte de pansement adhésif prêt à porter, qui conservait néanmoins toutes les propriétés du fameux « onguent de Nuremberg ».

» L'oncle en avait toujours quelques morceaux dans ses poches et, tout naturellement, il en distribuait à ses paroissiens malades. Ce qui devait arriver arriva : ceux qui avaient été soulagés ou guéris grâce à la toile de l'abbé en parlaient autour d'eux; petit à petit, la réputation de ce remède se répandit dans toute la région, si bien que les pharmaciens s'émurent de ce qu'ils considéraient comme

une concurrence déloyale et qu'ils firent un procès à l'oncle. Celui-ci fut acquitté — c'était en 1904! — mais il fut considérablement surpris du nombre soudain accru de demandes consécutives à son jugement par le tribunal de Neufchâteau. Son affaire lui avait valu une publicité qu'il n'avait pas cherchée...

» Pendant cinquante-trois ans, avec un dévouement et un désintéressement auxquels ses malades ont tenu à rendre l'hommage posthume que je vous ai montré, l'abbé Bertrand continua à secourir ses semblables, sauvant la vie à des condamnés de la médecine officielle et délivrant de leurs plâtres des malheureux qui se croyaient infirmes jusqu'à la fin de leurs jours. Ces derniers ayant pris l'habitude d'aller déposer leur instrument de torture désormais inutiles au pied du calvaire qui est au-dessus de Certilleux, les gens du pays avaient baptisé l'endroit « le cimetière des plâtres »; quant à l'abbé, il parlait avec humour de son « outil de chirurgie » : c'était sa cisaille à couper les plâtres...

» Lorsque l'âge le contraignit à quitter sa cure, il vint vivre avec nous à Blevaincourt — ma femme est sa nièce; il n'interrompit pas pour autant la fabrication de son remède, tâche à laquelle, naturellement, nous participions. Il mourut de vieillesse en 1946 et ses dernières paroles furent pour me répéter encore une fois : « Surtout n'abandonnez pas ma toile ! Songez à ceux qui souffrent ! ». Je lui promis de continuer.

» Je dois avouer que je croyais alors que l'oncle exagérait les vertus de son produit et j'étais loin de penser que je devrais bientôt consacrer presque tout mon temps à tenir ma promesse. Mais j'ai bien été forcé de me rendre à l'évidence et d'admettre que si les demandes se multipliaient, c'était parce que la toile conduisait à des résultats extraordinaires... »

» En 1920, à six ans, je suis opéré d'une mastoïdite par le docteur R... à Nancy. Intervention trop tardive sans doute; toujours est-il que la suppuration derrière l'oreille devient chronique et qu'au début de 1926, six ans plus tard, un médecin (je ne puis dire lequel, en ayant consulté peut-être une vingtaine) déclara tout net à ma mère : « Rien à faire, Madame; dans un avenir plus ou moins pro-

A L'ATTENTION DE LA JUSTICE

Pour me donner une idée de ces résultats, M. Husson m'avait alors invité à lire deux des lettres que des anciens malades de « l'oncle » lui avaient envoyées lors de son premier procès.

» C'est pour ainsi dire un « miraculé » de l'abbé Bertrand qui vous écrit, déclare M. Pierre F..., de Toul. Le journal m'apprend qu'à nouveau la fameuse « toile » inquiète la justice, à la demande des pharmaciens et médecins bien entendu. Si cela peut

servir à votre défense, je vous résume mon cas.

» En 1920, à six ans, je suis opéré d'une mastoïdite par le docteur R... à Nancy. Intervention trop tardive sans doute; toujours est-il que la suppuration derrière l'oreille devient chronique et qu'au début de 1926, six ans plus tard, un médecin (je ne puis dire lequel, en ayant consulté peut-être une vingtaine) déclara tout net à ma mère : « Rien à faire, Madame; dans un avenir plus ou moins pro-

che, c'est la folie et la méningite incurable pour votre fils ! »

» En avril 1926, quelqu'un ayant parlé à ma mère de l'abbé Bertrand, je fais avec elle le voyage de Certilleux. Après explication du cas, le bon curé déclare : « C'est dommage qu'il y ait eu intervention et que vous ne soyez pas venue quand il avait six ans. Mais ayez bon courage, si vous avez de la persévérance, vous le guérirez ». Avant d'entreprendre le traitement, votre oncle m'emmena chez un médecin de ses amis qui me passa le crâne à la radio et localisa le mal : j'avais presque tout le temporal et une partie de l'occipital atteints.

» On rase les cheveux et pendant quatre années on m'appliqua la « toile »... et, au printemps 1930, plus de supuration. Radio : plus rien ! En juin de la même année, j'entrais aux Ponts et Chaussées... Depuis, sauf à mon retour de captivité, santé excellente et plus jamais d'affections qui auraient pu résulter de cet accident de mon enfance.

» Vous dire le bonheur de ma mère lors de ma guérison serait impossible. Elle voulut traduire, malgré sa situation très modeste, sa reconnaissance à votre oncle en lui versant une certaine somme qu'il refusa en disant : « Faites connaître ma toile et priez pour moi, c'est tout ce que je demande... »

La seconde lettre était d'un curé vosgien, l'abbé T..., qui écrit : « Mon témoignage ne vous servira probablement pas à grand chose, mais je tiens cependant à vous dire

que si aujourd'hui je ne suis pas infirme, je le dois à la « Toile Souveraine ».

» C'était en 1932. J'étais curé à Dombasle-de-Darney, et à la suite d'une fatigue, un de mes genoux a enflé à tel point qu'on ne le distinguait plus du reste de la jambe. Mon docteur m'a dit son impuissance à me soulager et m'a fait transporter aussitôt à Nancy, près du professeur G... Ce dernier m'a dit : « Je n'y peux rien. Il faut vous faire opérer d'urgence, vous êtes atteint d'un hygroma séreux ». Je me suis débattu, ne voulant pas subir le même sort qu'un de mes chers camarades qui, atteint du même traumatisme, a été opéré et est resté boiteux toute sa vie.

» Pour me délivrer, j'ai prétexté vouloir être opéré à Epinal... Mais, une fois sur la route, j'ai donné l'ordre au chauffeur de filer sur Certilleux. Votre cher oncle m'a dit, en voyant mon genou : « Oh ! là, là ! Je ne sais pas ce que c'est qu'un hygroma séreux, mais ce que je sais, c'est que je vais vous guérir ! ». Sur-le-champ, il m'a appliqué sa toile sur la jambe et je suis reparti chez moi. La nuit suivante n'a pas été amusante, mais dix jours après — je dis bien : dix jours ! — je reprenais mon service normal dans mes quatre paroisses et depuis, je n'ai jamais ressenti la moindre fatigue — il va y avoir trente ans de cela !

» Je ne suis pas étonné que les pharmaciens ne veulent pas de ce produit : il guérit trop vite... et ne rapporte pas assez ! Mais continuez, M. Husson, vous aurez droit à la reconnaissance de tous ceux que vous avez soulagés ».

— Toutefois, m'a fait remarquer, M. Husson, il s'est bien gardé de les lire car ils ne venaient certainement pas de malades ! D'ailleurs, le substitut lui-même a reconnu que personne ne s'était jamais plaint de la toile. Je ne suis ni docteur en médecine ni chimiste ; je ne discuterai donc pas de la question de savoir ce qu'il faut penser des produits à base de plomb. Tout ce que je peux dire, c'est que depuis plus d'un demi-siècle que des dizaines de milliers de patients ont eu recours à la toile, nous n'avons jamais eu à ma connaissance à déplorer une seule aggravation ou un « autre phénomène » pour reprendre la formule du porte-parole des pharmaciens. Par contre, nous avons d'innombrables témoignages de guérisons enregistrées dans les maux les plus divers et cela, nous, nous pouvons le

prouver n'importe quand à n'importe qui : il nous suffit d'ouvrir nos dossiers...

Précisément, en feuilletant ces dossiers, j'ai pu me rendre compte que M. Henri Husson n'exagérât pas quand il parlait « des maux les plus divers ». Ainsi qu'en font foi les piles de correspondance que j'ai compulsées, la « Toile Souveraine » permet de traiter efficacement : eczéma, psoriasis, gale de lait, acné, zona, furoncles, anthrax, panaris, abcès, hémorroïdes, plaies de toute nature (infectées ou non, variqueuses), brûlures, crevasses, engelures, fistules, gerçures, coxalgie, ostéite, rhumatismes, douleurs, sciaticque, névralgie, arthrite, cystite, salpingite, névrite, bronchite, pleurésie, otite, sinusite, cellulite, hématomes, suites de poliomyélite, constipation, etc.

LE REMEDE DE LA DERNIERE CHANCE

De tous ces témoignages — dont je ne citerai, faute de place, que quelques-uns particulièrement significatifs — il semble bien que la « Toile Souveraine » est, dans la majeure partie des cas, le remède de la dernière chance, celui qui réalise le miracle qu'on n'attendait plus :

« Du temps déjà de M. l'abbé Bertrand, écrit Mlle N..., institutrice, mon père usait avec succès de « Toile Souveraine ». Puis des années passèrent et l'on oublia — hélas ! pour moi, comme vous allez en juger — l'adresse si précieuse. Or, en novembre 1958, je retombe malade après avoir subi onze interventions chirurgicales — j'ai 33 ans, c'est vous dire que je ne suis pas tellement gâtée au point de vue santé ! — toutes sous anesthésie générale, dont trois très graves, avec perfusion de sérum, transfusions de sang, etc., en particulier une greffe osseuse qui fut très délicate (lésion bacillaire de l'articulation sacro-iliaque).

» Entre septembre 1957 et fin avril 1958, je subis quatre anesthésies générales pour infection chronique profonde de la région greffée, infection se manifestant ces quatre fois par un abcès important avec mèches, drains, etc., le dernier (fin avril 1957) ayant nécessité trente-trois jours de clinique. Après quelques mois d'accalmie provisoire et trompeuse, en novembre 1958, formation d'un nouvel abcès, avec les symptômes des quatre autres (grosse température — autour de 40° — souffrances atroces, région tuméfiée, violacée, etc.) Inutile, Monsieur, de vous dire que je voulais tout tenter pour éviter une douzième intervention, une douzième anesthésie gé-

nérale. Que faire ? Soudain, tout s'éclaircit : une amie intime, avec mille précautions — la pauvre se demandait si, dans le fond, elle faisait bien ; si, avant que la toile n'agisse, il n'y aurait pas une complication ! — une amie, donc, me propose l'essai de la « Toile Souveraine ».

» Après application pendant plus d'un mois et demi, plus rien ! Je ne vous ennuierai pas davantage, Monsieur : cette seule phrase résume tout ce que je pourrais vous dire, car non seulement l'intervention était évitée, mais il faut bien croire que les innombrables pansements ont absolument vidé cette région, car, je vous donne ma parole d'honneur, je n'ai jamais, depuis cette date, eu la moindre infection de cette région greffée... »

» Votre toile, déclare M. Y..., m'a toujours donné satisfaction, et particulièrement dans un mal de Pott avec abcès froid qui s'est fistulé en 1949. C'est après avoir été immobilisé dans un corset de plâtre pendant dix mois, sans aucun résultat, que j'ai quitté celui-ci pour me soigner avec votre remède au printemps 1950. Après quelques mois de traitement, l'amélioration était nette, la radiographie le confirmait. Après un an, mes trois vertèbres malades étaient recalcifiées. Au mois de septembre 1951, je me mariais pour reprendre mon métier de boulanger que j'exerce toujours... »

» C'est avec une grande satisfaction, dit la Supérieure d'une école de filles, que je viens vous apprendre combien la toile m'a soulagée dans une bronchite fortement prononcée. Mieux qu'avec tous les sirops et drogues, j'en fus dé-

LE "LION ROUGE" DES ALCHEMISTES

— Et j'ai continué, avait conclu M. Husson avec un bon sourire, comme mes enfants et petits-enfants continueront quand je ne serai plus là ! continué à expédier la toile à ceux qui en réclament et continué à la fabriquer...

La base essentielle de cette préparation est fournie par du protoxyde de plomb, le minium employé en cristallerie, que les alchimistes appelaient le « lion rouge » ; ce produit est polymérisé à haute température (270 à 280°) avec des huiles végétales non siccatives, de préférence de l'huile d'arachide ou d'olive, ces dernières assurant une meilleure

conservation de cette sorte de pansement adhésif prêt à porter qu'est la toile.

Fidèle à sa tactique, la médecine officielle a essayé, naturellement, de jeter le discrédit sur ce remède en soulignant que l'emploi d'un produit à base de plomb est « a priori dangereux pour la santé publique ». L'avocat représentant l'Ordre des pharmaciens au dernier procès intenté au maire de Blevaincourt a même déclaré : « J'ai en ma possession des documents écrits selon lesquels on peut craindre, en employant la toile de M. Husson, l'aggravation d'une plaie ou d'autres phénomènes ».

LA « TOILE SOUVERAINE »

PROVIDENCE DES SPORTIFS



Lorsqu'on connaît la remarquable efficacité de la « Toile Souveraine » pour tout ce qui concerne les plaies, les douleurs et les coups avec hématome, on n'est pas étonné de trouver de nombreuses lettres de sportifs parmi les milliers de témoignages qui vantent ses vertus.

Le ski est représenté par une carte collective de notre équipe olympique envoyée de Kitzbühl et par une lettre de la championne Thérèse Leduc (notre photo) qui déclare : « S'il n'y avait pas la toile, nous serions souvent forfaits pour les courses. » Quant au football, c'est par la plume des internationaux Just Fontaine et Leblond qu'il manifeste son enthousiasme pour « un moyen aussi simple et radical » d'effacer les séquelles de rencontres souvent un peu trop viriles...

barrassée après le deuxième renouvellement. Ma consœur également a trouvé un soulagement presque immédiat pour ses rhumatismes... »

» Les nombreuses douleurs dont j'étais victime, écrit M. L..., notamment au genou droit, très enflé, à l'aîne, aux reins (deux vertèbres sont désaxées avec pincement), ont totalement cédé à la suite d'applications de votre merveilleux remède... »

» Par suite d'accident, expose M. C..., ma femme a eu le calcaneum écrasé (pied gauche). Après trente jours de plâtre, deux escarres s'étaient formées jusqu'à l'os. Une supuration abondante se déclara (ostéite), due probablement

à une mauvaise soudure des parties fracturées et à l'infection d'une broche. J'ai consulté d'éminents spécialistes; les résultats sont restés négatifs, sauf de grandes souffrances pour l'intéressée. Bientôt l'on me fit comprendre que la seule issue était la suppression de la partie malade. J'ai donc tenté la dernière chance, et celle-ci était la « Toile Souveraine ». Aujourd'hui, ma femme marche, sans accessoires spéciaux et... avec son pied ! »

Des médecins eux-mêmes n'ont pas hésité à apporter leur adhésion à cet étonnant remède. Sous leur plume reviennent les mêmes expressions : « produit de valeur »,

« médication remarquable » et l'un d'eux, un praticien de Vittel, est, lui aussi, au nombre des rescapés de la dernière chance. « La « Toile Souveraine », affirme-t-il, est d'une efficacité indiscutable pour toute réaction inflammatoire, pour toute plaie cutanée. Je l'ai utilisée moi-même de nombreuses fois. Avant l'ère des antibiotiques, elle m'a sûrement sauvé la vie : atteint d'un furoncle de la lèvre supérieure, avec œdème facial et palpébral, symptômes annonciateurs d'une phlébite de la veine faciale

avec menace de thrombose du sinus caverneux, toujours mortel, la « Toile Souveraine » fut la seule thérapeutique qui, j'en suis convaincu, a enrayer une évolution si dangereuse. Je prescris souvent cette toile à ma famille, et je la conseille à ma clientèle. L'arrivée des antibiotiques modernes, de leur grande efficacité, mais aussi de leurs dangers, n'a pas éclipsé la valeur d'une telle thérapeutique. Je regrette, comme tous ceux qui la connaissent, qu'elle n'ait pas encore obtenu reconnaissance officielle... »

UN BON FACTEUR D'EQUILIBRE

Une question vient automatiquement à l'esprit devant un tel palmarès : comment un pansement (qui se présente sous l'aspect d'un simple enduit brun, lisse et brillant que l'on applique à même la peau) peut-il agir sur des affections aussi diverses ? La réponse m'a été donnée par M. Husson.

— La « Toile Souveraine », m'a-t-il dit, provoque une véritable mobilisation des globules blancs qui sont, on le sait, les forces de l'ordre de l'organisme humain. Ce sont eux qui font le travail en fermant la porte d'accès aux microbes quand il s'agit de plaies ouvertes ou en intervenant en profondeur dans les autres cas.

» C'est d'ailleurs pour cela que nous avons recours aux « topiques ». Ce sont de petits vésicatoires servant à attirer les toxines en un point facile à couvrir de « Toile Souveraine » quand celle-ci ne peut s'appliquer directement sur le mal (eczéma du visage, par exemple) ou quand les toxines sont à une profondeur telle que notre remède seul ne saurait les expulser assez vite. Les topiques provoquent une cloque : celle-ci percée, on applique la « Toile Souveraine », fréquemment renouvelée, jusqu'à cicatrisation. Si besoin est, on recourt à de nouveaux topiques, toujours suivis de « Toile Souveraine », jusqu'à complet épuisement des humeurs.

« A l'inverse des médicaments actuels qui tendent généralement à neutraliser les toxines surchargeant un organisme malade — cela en accumulant dans le corps de nouveaux poisons qui, tôt ou tard, provoqueront de nouveaux troubles — la toile, au contraire, par l'énorme afflux de globules blancs qu'elle provoque, désinfecte, décongestionne, assouplit, détend. Les organes essentiels qu'elle recouvre fonctionnant mieux, se désintoxiquent d'eux-mêmes, et, par les voies naturelles, se

libèrent des matières étrangères, voire des poisons gênants : toute la circulation en bénéficie et, par suite, l'état général lui-même.

» Cela explique l'intérêt du port en permanence, pour presque tous les cas, d'une grande surface de « Toile Souveraine » couvrant les reins et les surrénales, ainsi que la région du foie et de la vésicule biliaire, indépendamment des applications nécessitées par des affections locales (par exemple, sur le bas ventre pour des troubles intestinaux; plus bas encore, jusqu'au pli de l'aîne, pour des maladies féminines; en haut du dos, d'une épaule à l'autre, pour toute affection siégeant dans la tête; dans le dos encore, à hauteur du cœur, pour des troubles cardiaques ou un déséquilibre de la tension artérielle; vers des articulations douloureuses pour de l'arthrite, ou sur toute partie accidentellement lésée).

» Bien plus : en facilitant, par la toile, l'action des organes-filtres — reins et foie notamment — en décongestionnant les voies respiratoires par des applications correspondantes, on se préserve facilement autant qu'efficacement des maladies contagieuses, notre remède étant toujours un bienfaisant facteur d'équilibre qui augmente la résistance de l'organisme aux atteintes de la maladie... »

Que cette explication de l'action de la « Toile Souveraine » et de ses dérivés (pommes de tubes ou en bâtonnets que l'on utilise quand on ne peut appliquer la toile, par exemple dans les narines, les oreilles ou les cheveux soit la bonne ou non, importe d'ailleurs peu aux malades. L'essentiel pour eux n'est pas de savoir comment ils sont guéris, mais de l'être...

Jean PALAISEUL